

4 Économie

Commerce intra-africain/Zone de Libre-échange continentale

Naissance d'un gigantesque marché économique africain

Innocent M'BADOUA

Libreville/Gabon

La Zone de libre-échange continentale vient d'être créée. Irréversible, elle va bouleverser le commerce intra-africain dans les prochaines années, ce d'autant que des zones économiques industrielles ou spéciales sont opérationnelles sur le continent et produisent des marchandises destinées à l'exportation.

Qu'est-ce que la ZLEC ? Comment y tirer avantage ? L'intelligence et la combativité de chaque État, de chaque peuple sont ici sollicités. Focus sur la ZLEC soutenue par l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

C'EST fait ! Encore un rêve en 2012, la Zone de libre-

échange continentale (ZLEC) a été fondée le 21 mars 2018, à Kigali (Rwanda). Le Gabon, à travers le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, a figuré parmi les 44 pays signataires de la ZLEC.

«Au-delà des débats sur ce que certains pays pourraient gagner ou perdre dans le court terme, la vérité, statistiquement établie, est que chacun de nos États membres et le continent dans son ensemble tireront un bénéfice immense de la mise en place de la Zone de libre-échange », a déclaré, Moussa Fakim Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine, dans une déclaration le 21 mars dernier.

Projet emblématique de l'Union africaine, la ZLEC, en réflexion donc depuis 2012, va réunir 1,2 milliard de personnes avec un PIB cumulé de 2 500 à 3 000 milliards de dollars (entre 1 250 000 et



Photo : AFP

Les chefs d'Etat et de gouvernement immortalisant la naissance de la ZLEC.

1500 000 milliards de nos francs).

La ZLEC s'inscrit dans un processus qui doit déboucher sur la création d'un marché commun d'ici 2028, et d'une Union économique et monétaire en Afrique. Toute chose conforme à la vision des bâtisseurs du marché commun africain. Après le Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique en 1980, le Traité d'Abuja de 1991 établissant les Communautés économiques régionales en tant que fondement de l'intégra-

tion africaine, voilà la ZLEC. Et demain le marché commun africain.

Une chose est certaine, les impacts économiques de la ZLEC ne seront pas les mêmes pour tous les pays, mais proportionnels peut-être à la capacité des peuples, des États et surtout des régions économiques à commercer avec d'autres régions économiques du continent. Les études conduites en Amérique du Nord l'ont confirmé (Cf étude de 2014 du Council on foreign relations) : « le commerce intra-

bloc a augmenté de 188 % au Mexique, de 11 % au Canada et de 41 % aux États-Unis. »

L'enthousiasme et le dynamisme avec lesquels les rounds de négociations ont été menés ont permis d'envisager la libéralisation du commerce des marchandises, à un taux ambitieux de 90%.

Pour l'heure, l'Union africaine estime que l'élimination progressive des droits de douanes entre membres de la ZLEC permettra d'augmenter de 60%, d'ici à 2022, le niveau de commerce intra-africain. Actuellement, seulement 16% du commerce des pays africains s'effectue avec d'autres États du continent. Pour entrer en vigueur - pas avant un délai de 180 jours -, l'accord doit encore être ratifié à l'échelle nationale par les pays signataires.

RÉSERVES. Bien qu'étant un processus irréversible, « cer-

tains pays ont des réserves et n'ont pas encore finalisé leurs consultations à l'échelle nationale. Mais nous aurons un autre sommet en Mauritanie en juillet et nous espérons que les pays ayant des réserves signeront alors », a déclaré le commissaire de l'UA chargé du Commerce et de l'Industrie, Albert Muchanga.

D'ailleurs, certains hommes d'affaires nigériens, tels le banquier Tomy Elumelu ou le Dr Benedict Oramah, président d'Eximbank, sont parmi les Africains les plus engagés dans la promotion du commerce intra-africain. Parmi les autres non-signataires, on trouve, par exemple, l'Érythrée, le Burundi, la Namibie et la Sierra Leone. Pour de nombreux analystes, l'absence du Nigeria et des autres pays n'affectera en rien " la marche du train ".

Ce que va gagner le Gabon

I.M'B.

Libreville/Gabon

VUE sous l'angle des exportations, la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) constitue pour le Gabon, pays de petite taille, une opportunité d'élargir son marché à l'export. Dès l'ouverture des frontières, c'est, à coup sûr, le groupe Olam qui pourrait tirer avantage de cette zone, en exportant sur des marchés plus grands, ses produits agro-industriels semi-finis. Comme l'huile de palme et le caoutchouc pro-

venant respectivement de ses filiales Olam Plam Gabon et Olam Rubber. Il en est ainsi de tout autre opérateur économique actuel ou à venir.

D'ailleurs, le président de la République, chef d'Etat, Ali Bongo Ondimba, l'a mentionné à Kigali lors de la création de la ZLEC: « En signant l'acte juridique de la zone de libre-échange (...) africaine, nous pouvons d'ores et déjà être optimistes. Elle favorisera la création de nombreux emplois et une croissance plus inclusive porteuse d'un développement harmonieux et équilibré pour notre continent. »



Photo : DCP

Les contreplaqués produits au Gabon.

C'est vrai que les exportations de ces produits agro-industriels, et peut-être plus tard, les produits issus des industries de transformation du bois pourront être freinés

par les prix pratiqués, et la mobilité des biens et services. En effet, le Gabon se situe géographiquement dans une région économique peu dynamique, la Communauté

économique des États l'Afrique centrale (CEEAC) connue pour ses mauvaises infrastructures et son système de transport multimodal (route-train-avion) qui freinent, entre autres, l'intégration régionale et le commerce.

CONSOMMATION. A ce titre, les défis restent entiers : dans un système de libre-échange, seuls les pays qui exportent les produits à plus forte valeur ajoutée sauront tirer avantage d'un tel commerce international. Le volume des exportations dépendra des politiques publiques, mais aussi de la combativité de

chaque Gabonais à produire la richesse.

A cet effet, le Gabonais devrait se défaire du mythe de l'invasion qui souvent le paralyse, et se donner une attitude de conquérant.

Vue sous l'angle de la consommation et de l'accès du plus grand nombre aux biens bon marché et variés, la ZLEC va apporter aux consommateurs gabonais des produits moins compétitifs. Bien sûr, avec le risque certain que la balance commerciale, et sans contrepartie, celle des paiements du Gabon soient en déséquilibre permanent.

Grand angle

Droits humains et risques divers : casse-tête pour la ZLEC

I.M'B.

Libreville/Gabon

Les Africains à l'origine de la Zone de libre-échange continentale ont conduit une étude exploratoire, sur sa mise en œuvre, les risques qui pourraient constituer un obstacle, ainsi que les perspectives sur les droits humains en Afrique. Synthèse des principaux questionnements.

ZLEC ET DROITS HUMAINS. Pour certains analystes, les États respectant les droits humains vont prospérer au sein de la ZLEC. D'autres, du fait de

leur réputation de pays barbares, ne vont attirer que très peu ou pas du tout les hommes d'affaires et les investisseurs.

A ce titre, une Étude d'impact sur les droits humains (EIDH) a été conduite de manière à constituer un instrument permettant d'éclairer et d'examiner les politiques, les lois, les programmes et les projets, et de mesurer leur impact sur les droits humains. Allusion faite aux contentieux en matière de droits humains et autres problèmes connexes, tels que l'indemnisation et l'opposition aux accords commerciaux, ainsi que les bonnes pratiques liées aux droits humains.

RISQUE 1. Dans le cadre de

l'étude conduite par le Pr James Thuo Gathli, publiée en mai 2016, le premier risque identifié est inhérent aux producteurs agricoles. L'agriculture s'invite comme un secteur générateur de risques pour la ZLEC. Le fait que l'agriculture ne soit pas incluse explicitement en tant que domaine d'accord autonome dans le champ des négociations de la ZLEC, peut compromettre l'exercice du droit à l'alimentation conforme à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

D'un autre côté, la libéralisation agricole est également porteuse

de risques, en ce qu'elle se traduit pour les experts, par une demande accrue de terres agricoles, cela pourrait entraîner des conflits fonciers, notamment s'il n'y a pas suffisamment de clauses de sauvegarde visant à éviter de tels conflits.

À cet égard, les populations pastorales, les communautés de chasseurs-cueilleurs et les autres communautés traditionnelles ayant conservé un régime foncier coutumier comptent parmi les groupes les plus vulnérables.

RISQUE 2. Il existe un risque que les engagements pris dans le cadre de la ZLEC compromettent ou éliminent les emplois décents existants et/ou ne

parviennent pas à créer des emplois sûrs et de qualité, caractérisés par un salaire et des prestations suffisantes, qui garantissent aux travailleurs et à leurs familles une protection sociale contre la faim et la pauvreté. Ce risque est d'autant plus réel que les dogmes contemporains relatifs aux réformes économiques et favorables à celle des marchés, y compris les dogmes relatifs à la libéralisation des échanges commerciaux, s'accompagnent d'une vision d'un marché du travail flexible, qui donne aux travailleurs peu de choix, voire aucun, lorsqu'il s'agit d'accepter ou de produire du travail, quelles que soient les condi-

tions offertes par le travail en question.

RISQUE 3. Le troisième risque est inhérent aux facteurs d'insécurité liés à la libre-circulation. En raison de l'absence totale de mesures, dans la ZLEC, pour combattre les facteurs d'insécurité qui limitent la liberté de circulation des personnes dans le secteur informel des services. Sont concernés, les petits commerçants et les travailleurs migrants temporaires, qui dépendent actuellement de contrats de travail individuels ou de contrats de services à durée déterminée, qui limitent leurs possibilités de trouver un emploi.

C H A N G E	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 23/03/2018			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du	
	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957		
	USD	1,2316	1USD =	532,606	1 USD	548,367	CAC 40	23/03/2018 5 125,82
	CAD	1,5889	1CAD =	412,837	1 CAD	440,672	DOW JONES	23/03/2018 24 338,34
	JPY	129,7500	1JPY =	5,056	100 JPY	530,806		
	GBP	0,8720	1GBP =	752,244	1 GBP	789,232		
	CHF	1,1671	1CHF =	562,040	100 CHF	59 332,13		
	ZAR	14,5724	1ZAR =	45,014	100 ZAR	4 680,87		
	MAD	11,3097	1MAD =	58,000	1 MAD	60,65		
	CNY	7,8016	1CNY =	84,080	1CNY	86,60		
	KES	124,2000	1KES =	5,281	1KES	5,44		

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
23 Mars 2018: 68,74